

Instructions pour le paiement de la taxe d'inscription

Pour toute ouverture de dossier à la HEIG-VD, il est impératif que la taxe d'inscription s'élevant à CHF 150.— soit payée. Une preuve du versement doit être jointe au dossier d'inscription.

Aucun remboursement n'est fait en cas de désistement ou en cas de refus d'admission.

Pour les paiements depuis la Suisse ou l'étranger :

Postfinance
3030 Berne
BIC : POFICHBEXX

Titulaire :

Etat de Vaud – Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud
1401 Yverdon-les-Bains
IBAN CH9709000000100019756

Les candidates domiciliées en Suisse peuvent également payer sur le CCP 10-1975-6.

Dans les deux cas, il est impératif de spécifier le nom et le prénom de la candidate inscrite ainsi que le motif de versement (APFI 20XX)

Ne sont pas acceptés :

- Les chèques
- Les francs CFA
- Les versements via Western Union et MoneyGram

Taxe annuelle d'études :

Le montant de la taxe annuelle d'études est déterminé par le domicile des parents. Une facture sera envoyée dans le courant du mois d'octobre.

Pour en connaître le montant exact, merci de remplir le « Formulaire de données personnelles pour la détermination du domicile de la candidate ». Le lien s'affichera à la fin du formulaire d'inscription. Le joindre à votre demande d'admission.

Le Secrétariat académique

Secrétariat académique/Sylvie Huon

Tél. +41 (0)24 557 63 30
Fax. +41 (0)24 557 64 04
E-mail: sylvie.huon@heig-vd.ch